

AFFAIRE N° 8. - Autorisation de passer un marché de gré à gré avec
les ETABLISSEMENTS I. A. RAVATE pour la fourniture de matériaux divers nécessai-
res au fonctionnement de différents services communaux.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un
montant de 4 500 000 Frs avec les ETABLISSEMENTS I. A. RAVATE pour la four-
niture de matériaux nécessaires au fonctionnement de différents services
communaux, en 1969.

Les crédits nécessaires pour le paiement de ce marché sont prévus
aux Chapitres 932 - Article 606 - 633 ; Chapitre 936 - Article 609 - 633

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire, le 15 Août 1969
Bon à effet
Le Secrétaire Général
Signé : H. Hecker
Bon copie certifiée conforme
pour le Directeur des Affaires Financières
Signé : D. Hoarau